

nier demandait, s'il existait des dispositions garantissant qu'une surveillance étroite du Parlement serait exercée sur le fonctionnement, les opérations et les dépenses de ce nouveau Conseil.

Les remarques que vient de faire le ministre laissent entendre que les quatre commissions consultatives, créées aux termes de ce nouveau Conseil—peut-être y en aura-t-il d'ailleurs plus de quatre; la Partie II de la mesure législative prévoit la création de commissions supplémentaires—auront en réalité, à une étape donnée de leur gestion annuelle, la responsabilité de communiquer à la Chambre le détail de leurs dépenses et d'en permettre un examen minutieux. Mais dans sa question, le député d'Halifax voulait prouver, je crois, que le Conseil général créé par la mesure devrait justement être l'organisme chargé de présenter un pareil rapport.

• (4.30 p.m.)

Dans ses observations, le député d'Halifax ne voulait pas laisser entendre que, selon nous, les quatre commissions consultatives devraient rendre compte au Parlement, mais que le Conseil lui-même devrait le faire annuellement. On devrait exiger que le Conseil dépose chaque année son rapport à la Chambre pour permettre aux députés et aux Canadiens de censurer et de surveiller rigoureusement les dépenses de ce nouvel organisme. Les Canadiens veulent savoir où va leur argent à l'heure actuelle, et c'est un point sur lequel il est inutile, il me semble, que j'insiste à la suite du récent exposé du Conseil économique.

Voilà en substance, monsieur l'Orateur, l'appel fait par le député d'Halifax il y a quelques instants et qui a peut-être échappé à l'attention du ministre. Je sais que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, les représentants de notre parti du moins, accueilleraient avec plaisir une réponse à cette question avant que nous en terminions avec ce stade de nos délibérations sur la présente mesure législative.

Tout en paraphrasant le ministre je ne crois pas trahir ses paroles. Sauf erreur, il a dit que tout le programme prévu en vertu de cette loi serait relié aux besoins d'emploi au pays. Il faut s'en réjouir. J'aimerais savoir cependant si ce programme aura des rapports encore plus étroits avec les aspirations sociales et économiques du Canada. Je pense, comme bon nombre d'entre nous, qu'il serait utile et de fait très réconfortant d'avoir des dispositions garantissant une certaine repré-

[M. Sherman.]

sentation régionale auprès de ce nouveau Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration; cela permettrait aux diverses régions qui estiment n'être pas des partenaires égales quant à l'immigration, et aux divers aspects de la productivité industrielle, d'aspirer à une participation équitable au progrès national que le Canada accomplira sans aucun doute au cours des années qui vont suivre.

Ce n'est pas la première fois que je fais une intervention dans cette Chambre pour parler de l'injustice du développement régional dans ce pays; différentes régions profitent, par inadvertance ou par dessein, de plus d'avantages économiques et sociaux que d'autres régions, comme celle des Prairies, que je représente, et des provinces Maritimes. Ainsi j'insiste pour qu'on étudie attentivement cet aspect de la vie économique et sociale du Canada, et pour que ce nouveau Conseil ou organisme soit chargé spécialement d'obtenir et de réaliser pour lui-même une représentation géographique juste et équitable de tout le pays.

J'insiste aussi vivement pour que l'on veuille à ce que le nouveau Conseil entretienne des rapports consultatifs extrêmement étroits avec les différents ministères provinciaux de l'Industrie, afin de promouvoir le bien-être industriel et économique de chaque province et de chaque région.

Le ministre a déclaré que le programme était lié aux besoins de main-d'œuvre. On ne peut pas toujours interpréter ces besoins de façon superficielle ou suivant le nombre d'emplois disponibles ou non au moment de l'enquête. Il y a certains besoins dans ce pays. Il importe de toute urgence que l'on s'intéresse sérieusement à la productivité et à l'économie ralenties de régions données, qui n'ont pas encore participé à la prospérité générale proportionnellement à leurs mérites et à leur potentiel.

Monsieur l'Orateur, lorsque les membres du Conseil et de ces Commissions consultatives s'occuperont des problèmes de main-d'œuvre, d'emploi et d'immigration d'une localité ou d'une région, ils pourraient aussi tenir compte des besoins et des aspirations de ladite région. Ils n'y réussiraient que s'ils entretiennent, je le répète, d'étroites relations consultatives avec le ministère de l'Industrie de la province intéressée. Au Canada, nous pouvons espérer, j'imagine, en ces temps éclairés, à cette époque de progrès et de prospérité relative, qu'il soit possible de prévoir les besoins de l'économie et de la main-d'œuvre des régions—même si ces besoins n'existent peut-être pas encore—afin que l'on puisse un jour